



Ville de La Crèche
Conseil Municipal du 4 avril 2019

Budget Primitif 2019
Espace Culturel Clouzot cinéma
Note de synthèse

Exercice 2019

Une nouvelle disposition issue de la loi NOTRe, et depuis codifiée à l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » doit être « jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Cette présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles sera disponible sur le site internet de la Commune de La Crèche, après la séance du Conseil Municipal du 4 avril 2019.

La présente note comprend donc une vue d'ensemble du budget de l'espace culturel Clouzot - cinéma 2019.

Il s'équilibre :

- en recettes et dépenses de fonctionnement à 130 455 €
- en recettes et dépenses d'investissement à 40 002,26 €.

I. Contexte général

Pour mémoire, le budget annexe du cinéma pour l'année 2019 tient compte dans son approche prospective du contexte global.

La population de la Commune, au 1er janvier 2019 est de 5 706 habitants. Pour rappel, la population Créchoise était de 5 653 habitants au 1^{er} janvier 2018, soit une augmentation de 53 habitants pour l'année 2019.

Les derniers éléments socio-démographiques connus :

Données socio-démographiques	Pour la Commune	Pour le Département	Pour la Région
Population légale	5 706	374 743	5 935 603
Nombre de foyers fiscaux	2 404	160 680	2 594 663
Part des foyers fiscaux non imposables	37,60 %	49,80 %	47,70 %
Revenu fiscal moyen par foyer	22 293	19 676	20 148

II. Priorités du Budget

Le budget primitif 2019 du cinéma Clouzot se caractérise par une maîtrise des dépenses de fonctionnement :

- tout en gardant un niveau de qualité de ce service rendu aux usagers.
- en contenant la masse salariale de l'équipement.
- en limitant l'évolution des dépenses de gestion du service.

Pour les recettes de fonctionnement, ce budget prend en compte l'augmentation de la fréquentation du cinéma.

Des travaux d'amélioration sont inscrits à ce budget en section d'investissement :

- Mobilier, serveur informatique,
- Sécurisation de la balustrade du balcon.

III. Détails des sections

1. Section de Fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet d'assurer le quotidien.

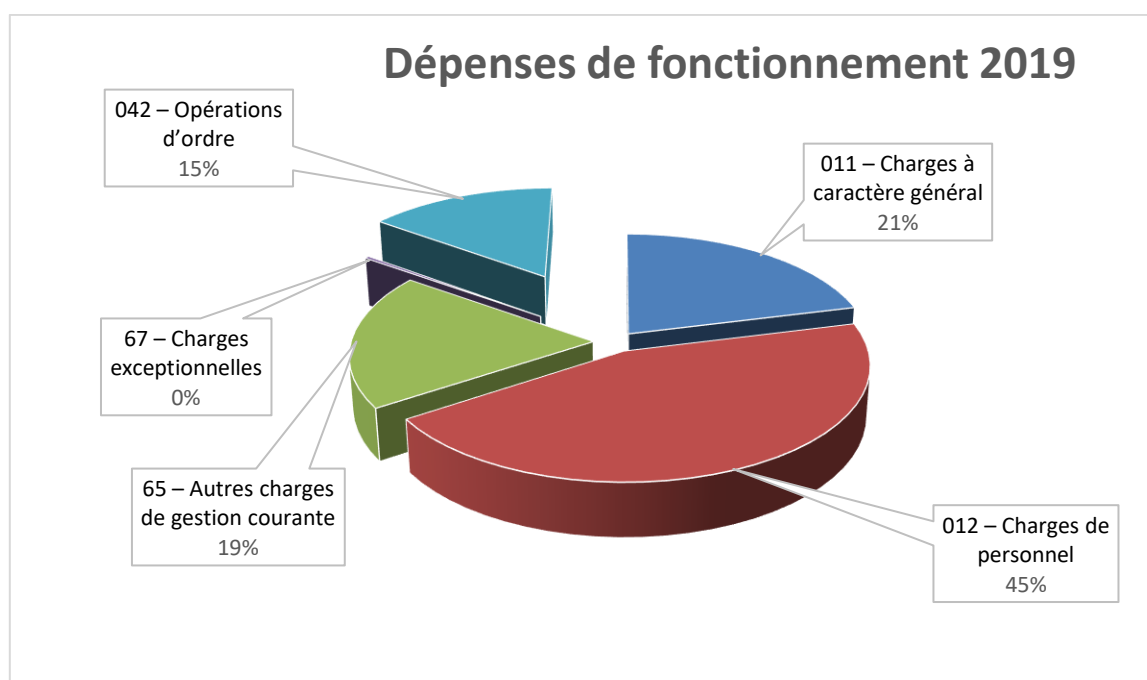
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du cinéma.

La section de fonctionnement s'équilibre à 130 455 €. Pour mémoire, elle était de 139 000 € au Budget Primitif 2018.

1.1 Dépenses de fonctionnement

L'évolution du montant des dépenses de fonctionnement pour 2019, est de -4,71 %, et se répartit de la façon suivante :

Chapitre	BP 2018 (pour mémoire)	BP 2019	Variation en €	Variation en %
011 – Charges à caractère général	33 500	27 500	-6 000	-17,91 %
012 – Charges de personnel	57 800	58 215	415	0,72 %
65 – Autres charges de gestion courante	25 000	25 000	0	
66 – Charges financières				
67 – Charges exceptionnelles	1 200	420	-780	-65 %
023 – Virement à la section d'investissement	500	0	-500	
042 – Opérations d'ordre	21 000	19 320	-1 680	-8 %
TOTAL	139 000	130 455	-8 545	-6,15 %



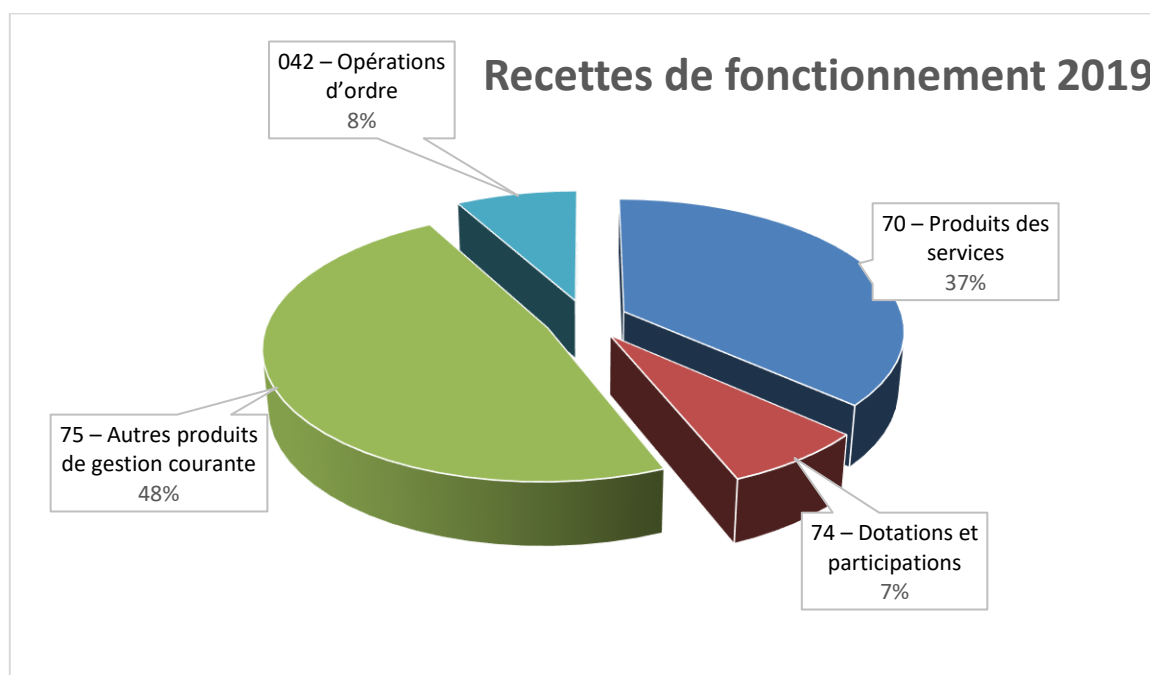
En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général (chapitre 011) sont diminuées de 6 000 € par rapport à 2018. Ceci est dû d'une part, à une maîtrise des dépenses de maintenance.

Dans le chapitre 65, figure le paiement des redevances à la SACEM, et à la société VEO (part distributeur). Celles-ci sont inscrites à hauteur de 25 000 €.

1.2 Recettes de fonctionnement

L'évolution du montant des recettes de fonctionnement pour 2019 (soit - 4,71 %), se répartit de la façon suivante :

Chapitre	BP 2018 (pour mémoire)	BP 2019	Variation en €	Variation en %
013 – Atténuations de charges				
70 – Produits des services	50 600	47 800	-2 800	-5,53 %
73 – Impôts et taxes				
74 – Dotations et participations	6 300	9 400	3 100	49,21 %
75 – Autres produits de gestion courante	70 000	62 722	-7 278	-10,40 %
77 – Produits exceptionnels	550	0	-550	
042 – Opérations d'ordre	11 550	10 533	-1 017	-8,80 %
TOTAL	139 000	130 455	-8 545	-6,15 %



En 2018, le cinéma de notre Commune a connu une augmentation de fréquentation. La somme de 47 500 € est inscrite (chapitre 70). Le nombre d'entrées en 2017 s'élevait 12 698. On note que le nombre d'entrées était de 13 192 pour l'année 2018.

L'augmentation du chapitre 74 s'explique par une prévision de subvention à la hausse. Celle-ci est versée par le Centre National du Cinéma et de l'image animée - CNC (Subvention « Art et essai »). Au titre de l'année 2018, la commune a perçu la somme de 8 895 €. Pour l'année 2017, l'attribution de subvention était de 6 510 €.

Au Chapitre 75, la prise en charge du déficit de ce budget est évaluée à 62 722 € pour l'année 2019. Pour rappel, le déficit pour l'année 2018 était de 60 699,82 €.

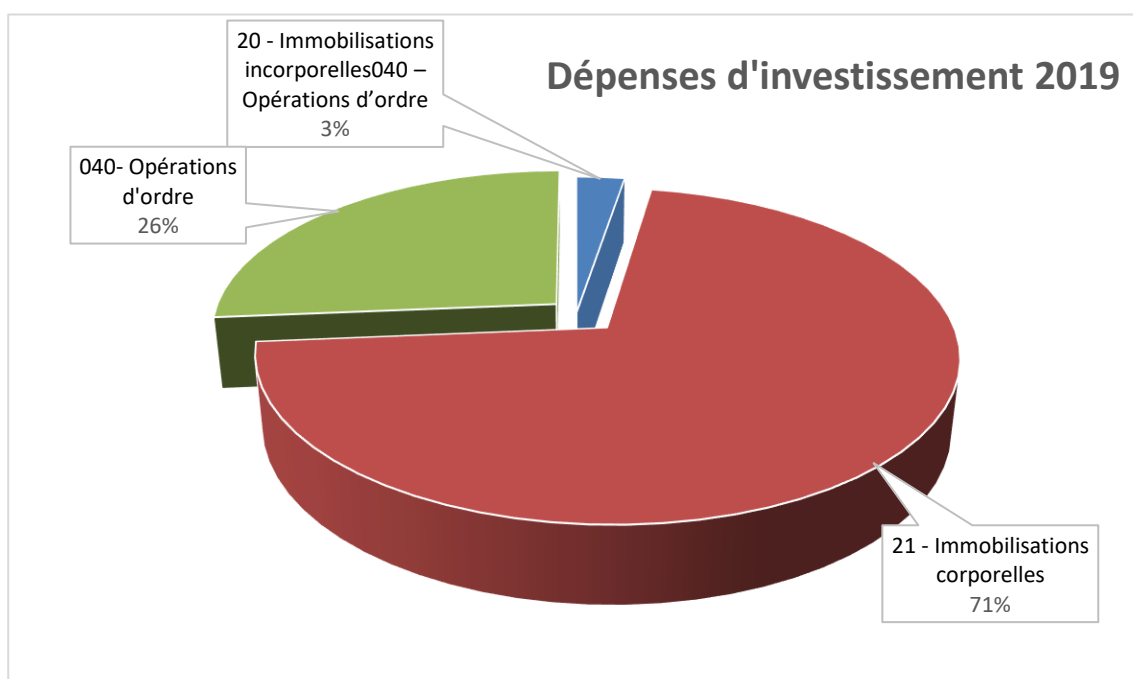
Au Chapitre 042, les travaux en régie et les amortissements sont prévus pour une somme de 10 533 €.

2. Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 51 852,26 €.

2.1 Dépenses d'investissement

Chapitre	BP 2018 (pour mémoire)	BP 2019	Variation en €	Variation en %
20 - Immobilisations incorporelles	1 600	1 050	-550	-34,37 %
21 - Immobilisations corporelles	27 655	28 419,26	-764,26	2,76 %
23 - Immobilisations en cours				
16 – Emprunts et dettes assimilées				
040 – Opérations d'ordre	11 550	10 533	-1 017	-8,80 %
TOTAL	40 805	40 002,26	-802,74	-1,97 %

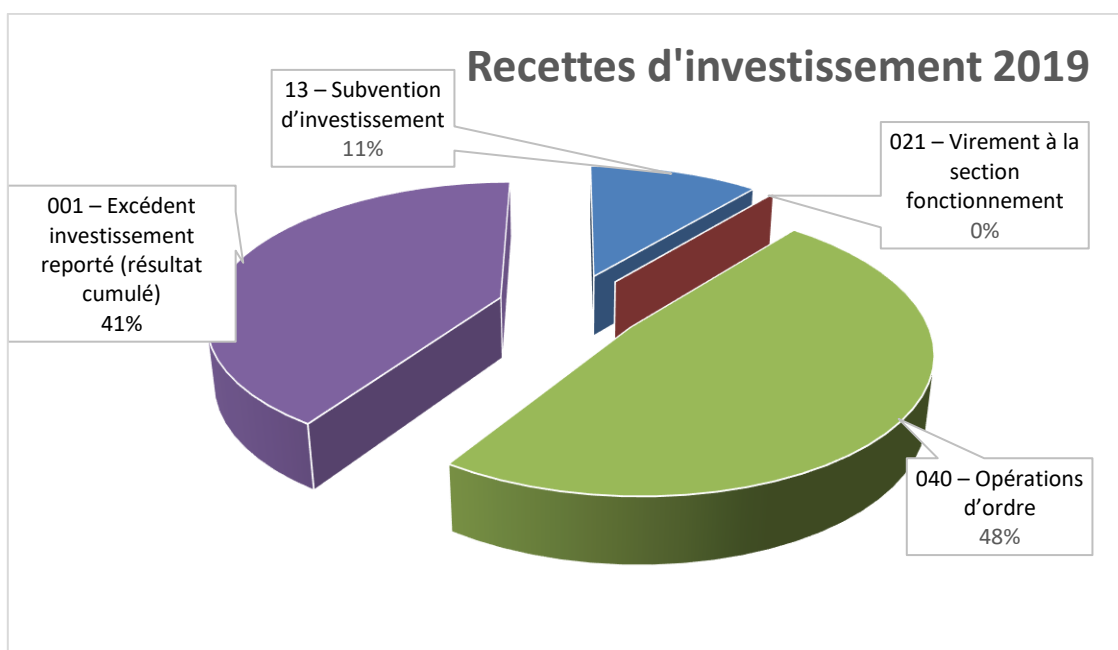


Les principaux projets d'investissement de l'année 2019 sont :

- l'achat de mobilier pour 1 500 €,
- l'achat d'un serveur pour 1 476 €
- l'achat d'un nouveau disque dur pour 1 500 €.

2.2 Recettes d'investissement

Chapitre	BP 2018 (pour mémoire)	BP 2019	Variation en €	Variation en %
10 – Dotations, fonds divers et réserves				
13 – Subventions d'investissement	16 749,15	4 414	-12 335,15	-73,65 %
16 – Emprunts				
024 – Produits des cessions d'immobilisations				
021 – Virement à la section fonctionnement	500		-500	
040 – Opérations d'ordre	21 000	19 320	-1 680	-8 %
001 – Excédent investissement reporté (résultat cumulé)	2 555,85	16 268,26	13 712,41	536,51 %
TOTAL	40 805	40 002,26	-802,74	-1,97 %



Au chapitre 13, il n'est pas prévu de subvention de la Commune pour l'exercice 2019. En 2018, la Commune n'a pas versé de subvention.

La subvention du CNC d'un montant de 4 414 € au titre de l'année 2018 est notée en RAR.

Pour le chapitre 040, la somme de 19 320 € est inscrite (amortissements des immobilisations).

Pour l'année 2018, on constate un excédent de 16 268,26 € (compte 001).